

République Française

Département du Bas-Rhin

COMMUNE DE KUTZENHAUSEN
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : 15

en exercice : 15

Séance du 10 Mars 2026

En séance : 12

L'an deux mille vingt-six le 10 mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Kutzenhausen, régulièrement convoqué le 2 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de M. Pierrot SITTER, Maire.

Membres présents :

Mmes Fabienne WALTER- Sophie LINDNER.

MM. Philippe MALL –Thierry HEIM - Julien HIRLEMANN- Grégory BALL - Olivier TRAPP
- Pierre KLEIN - Martin HEINTZ— Serge ZEIDLER - Fabrice MOERCKEL

Membres absents excusés :

Sabine TRAPP - Sabrina STEINMETZ - Pascal HERRMANN

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- CFU 2025 de la Forêt Indivise
- CFU 2025 de la commune de KUTZENHAUSEN
- Rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes du Sauer-Pechelbronn

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.
Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 28 janvier 2026, le maire propose de passer à l'ordre du jour.

N° 1 Délibération 2026/5

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance.

Le maire fait savoir qu'en vertu de l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, à chacune de ses séances, doit désigner son secrétaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Philippe MALL comme secrétaire de ce jour, en adjoignant comme auxiliaire Madame Valérie RINCK.

N° 2 Délibération 2026/6

Forêt indivise : Approbation du compte financier unique 2025

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le conseil municipal, à l'unanimité,

-charge Monsieur Philippe MALL, adjoint au maire, de présenter le compte financier unique du budget de la forêt indivise, exercice 2025, arrêté comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Section de Fonctionnement :

Dépenses réalisées : 174 778.26€

Recettes réalisées : 109 521.62€

Résultat section Investissement : 0.00 Euros

RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 : -65 256.64 €

RESULTAT ANTERIEUR REPORTE : 106 423.51 €

RESULTAT CUMULE : 41 166.87 €

Considérant que le compte financier unique du budget de la forêt indivise est conforme dans toutes ses écritures au compte financier unique du comptable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

Le maire ayant quitté la salle,

-décide d'approuver le compte financier unique du budget de la forêt indivise de l'exercice 2025 présenté par Philippe MALL, dressé par le maire, approuvé par le comptable assignataire.

-affecte le résultat cumulé comme suit :

- **Excédent de fonctionnement :**

41 166.87 Euros

- **Résultat de fonctionnement à affecter :**

41 166.87 Euros

-c/002 :

41 166.87 Euros

N° 3 Délibération 2026/7

Objet : Approbation du compte financier unique 2025 de la commune de Kutzenhausen

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le conseil municipal, à l'unanimité,

1.charge Monsieur Philippe MALL, adjoint au maire, de présenter le compte financier unique du budget de la commune de Kutzenhausen, exercice 2025, arrêté comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

-Fonctionnement :

Dépenses réalisées : 490 418.66€

Recettes réalisées : 634 936.52€

RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 : 144 517.86 €

RESULTAT ANTERIEUR REPORTE : 495 732.65 €

RESULTAT CUMULE : + 640 250.51 €

-Investissement :

Dépenses réalisées : 186 873.66€

Recettes réalisées : 109 672.85 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 : - 77 200.81 €

RÉSULTAT ANTERIEUR REPORTE : 74 571.45€

RÉSULTAT CUMULE : -2 629.36€

Considérant que le compte financier unique du budget de la commune de Kutzenhausen est conforme dans toutes ses écritures au compte financier unique du comptable

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le maire ayant quitté la salle,

-décide d'approuver le compte financier unique du budget de la commune de Kutzenhausen de l'exercice 2025 présenté par Philippe MALL, dressé par le maire, approuvé par le comptable assignataire.

2/ Le conseil municipal affecte le résultat cumulé comme suit :

- Excédent de fonctionnement Commune :	640 250.51Euros
- Résultat de fonctionnement à affecter :	640 250.51 Euros
- Résultat d'investissement de clôture :	-2 629.36 Euros
- c/001 :	- 2 629.36 Euros
- Reste à réaliser dépenses :	90 000 Euros
- Affectation volontaire à l'investissement	92 629.36 Euros
- c/1068	92 629.36 Euros
- Reste sur excédent reporté de fonctionnement :	547 621.15 Euros
- c/002	547 621.15Euros

N° 4 Délibération 2026/8

Objet : Présentation du rapport d'activités 2025 de la communauté de communes

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel d'activités 2025 de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn sous forme de vidéo-projection et communique les principaux éléments.

Considérant l'édition papier ainsi que la vidéo du rapport d'activités de l'exercice 2025 de la communauté de communes,

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2025 de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn qui est composée :
 - d'une première partie consacrée aux membres et à l'organisation des différentes instances communautaires, à la feuille de route du projet de territoire 2025-2037 et à ces six grands défis qui le structurent :
 - Favoriser la cohésion et les coopérations
 - S'adapter au changement climatique,
 - Maintenir la population en offrant des services et un habitat adaptés,
 - Diversifier l'activité économique et l'offre de mobilité,
 - Renforcer l'attractivité touristique,
 - Forger une vision commune du territoire.
 - d'une deuxième partie consacrée aux actions réalisées pour répondre aux six grands défis ;
 - d'une dernière partie consacrée aux données statistiques de l'année 2025.
- De charger le Maire à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Divers :

Le maire remercie l'ensemble des élus et agents de la mairie de KUTZENHAUSEN pour ce mandat qui s'achève.

La séance est clôturée à 21h15.

Certifié exécutoire par Pierrot SITTER, maire, et Philippe MALL , secrétaire de séance.

Compte-tenu de la transmission des délibérations en sous-Préfecture le 11/03/26 et l'affichage le 11/03/26

Pierrot SITTER
Maire

Philippe MALL
Secrétaire de séance

